

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 4 avril 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-13**

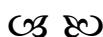
### OBJET : Bâtiment du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 22 mars 2022 et à la suite de la délibération du Comité syndical du 13 avril 2021, le Bureau avait décidé que le SDEER pourrait être accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation et l'extension du bâtiment de son siège et avait accepté la tranche ferme de la proposition du cabinet CPAMO pour l'établissement d'un pré-programme de référence et d'un programme fonctionnel détaillé.

Le 30 juin 2022, M. Yan Chéron, du cabinet CPAMO, avait présenté au Bureau les scénarios élaborés avec la commission bâtiment et avec les services du SDEER.

Par délibération du 14 novembre 2022, comme le permettait également la délibération du Comité syndical, le Bureau a décidé de lancer un appel d'offres de maîtrise d'œuvre incluant un concours d'architectes pour l'extension et la modernisation du bâtiment du siège du SDEER.

Il était prévu que ce concours se déroule en deux phases : une phase « candidature » à l'issue de laquelle seraient choisis un nombre restreint de candidats admis à remettre un projet, puis une phase « projet » dont l'examen final permettrait au SDEER de retenir un unique lauréat.

M. le Président explique que l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre incluant le concours d'architecte a été lancé le 14 décembre 2022. Le 31 janvier 2023, date limite de remise des offres, le SDEER avait reçu 48 offres.

Pour permettre l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre, le Bureau avait donné mandat à M. le Président pour nommer trois personnalités qualifiées venant compléter la Commission d'appel d'offres (CAO) du SDEER.

Le Jury du concours, composé des membres de la CAO et des trois personnalités qualifiées nommées par M. le Président, s'est réuni le 7 mars 2023 pour analyser les 48 offres reçues.

M. Yan Chéron présente en séance la méthode retenue par la CAO pour désigner les trois candidats admis à concourir.

M. le Président donne connaissance du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, ainsi que du résultat décidé par celle-ci :

Candidats admis à concourir
Alterlab Architectes
ABP Architectures
Magnum Architectes et Urbanistes



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Prend acte des décisions du Jury relatives à la désignation des candidats admis à concourir ;

2 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer tout document permettant la poursuite de la procédure de désignation de l'attributaire de maîtrise d'œuvre, à l'issue du délai de standstill.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*